Image not found or type unknown

Question en vue d'un divorce

Par **Roonin1**, le **12/07/2012** à **17:59**

Bonjour,
Je suis marié depuis 19 ans, nous avons 5 enfants.
Je reviens d'expatriation après 1 an et demi à l'étranger.
Il y a 4 ans (j'avais fait une mains courante au commissariat en donnant l'adresse de mes parents) j'ai déjà failli divorcer mais ma femme m'avait convaincu qu'elle ferai des efforts, ce qui a durée un temps puis .... elle est redevenu comme avant.
Elle bois énormément d'alcool
Elle est de caractère totalement impossible
Elle est violente avec les enfants
.../...

Bien entendu elle ne veut pas divorcer
Moi je le veut car je n'en peut plus, mes questions sont donc :
Dois je repasser au commissariat refaire une main courante pour donner ma nouvelle adresse ?
Puis je prendre un appartement car je ne peux vivre sous le même toit ?
Est ce que dés que la procédure de divorce est lancer, je peux reprendre une vie "normal" avoir une petite amie ?
Merci d'avance pour vos conseils
Cordialement

Par **youris**, le **12/07/2012** à **18:32**

bjr,
une main courante ne sert à rien, il faut déposer plainte si vous estimez qu'il y a une infraction au code pénal.
tant que le divorce n'est pas transcrit sur les registres d'état civil le mariage existe toujours et les droits et obligations des époux subsistent.
donc je vous conseille de voir un avocat spécialisé pour commencer une procédure de divorce, au cours de la procédure vous pourrez demandez à ne plus résider sous le même toit que votre épouse et il faudra régler le problèmes des enfants.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés